



5 questions pour comprendre YOLIM

Qu'est-ce que YOLIM ?

« YOLIM » (saison des pluies et des semences en langue locale) est un programme de crédit digital, à taux zéro, par lequel l'Etat, en partenariat avec les banques et les opérateurs de téléphonie mobile Togocom et Moov Togo, octroie un prêt aux petits exploitants agricoles, pour l'achat d'intrants (semences, engrais, pesticides, inoculum) et la location d'équipements agricoles. Le programme vise à améliorer l'inclusion digitale et financière des agriculteurs en leur permettant d'accéder instantanément à un crédit bancaire à distance, sur un téléphone basique grâce à la technologie USSD.

Dans quel contexte est né le programme ?

L'accès au crédit constitue un enjeu majeur pour les petits exploitants agricoles dont les besoins financiers suivent un flux de trésorerie cycliques occasionnés par le caractère saisonnier de leurs activités. La majorité d'entre eux ont font des prêts pour payer les intrants et autres produits essentiels pendant la saison de semis. Cependant, il arrive souvent que leur revenu ne soit pas suffisant pour rembourser ces prêts. YOLIM vient résoudre ce problème en apportant à ces acteurs majeurs de la chaîne agricole, un crédit à taux zéro remboursable seulement au moment des récoltes.

Le programme s'inscrit dans le cadre du plan de riposte agricole mis en place par le Gouvernement pour soutenir les acteurs du secteur agricole qui représente 60% de la population nationale à faire face aux impacts de la crise sanitaire due à la COVID-19. Ce plan vise à éviter que cette frange importante de la population togolaise qui contribue à 40% au PIB ne bascule dans l'extrême pauvreté. Il est structuré autour de 8 principes phares dont l'intensification de l'utilisation des intrants (semences, engrais, et produits phytosanitaires) et la facilitation de l'accès des producteurs à la mécanisation agricole.

Comment ça marche ?

Durant la saison de semis, un crédit d'une valeur de 96 000 F CFA (146 euros) est versé directement sur le porte-monnaie mobile de l'agriculteur sous la forme d'un bon d'achat électronique appelé YOLIM. Une fois notifié, ce dernier compose le code USSD *820# pour acheter de l'engrais, des semences et des pesticides, qu'il récupère dans un magasin partenaire du programme.

Grâce à un partenariat entre l'Etat et la société VAYA TROTRO, l'agriculteur, via le code USSD *824#, peut également louer des tracteurs à la journée ou à l'heure, avec son crédit YOLIM, sur un modèle de « pay-as-you-go ». Une plateforme de prestation de service a été mis en place à cet effet pour faciliter l'accès aux tracteurs.

Le crédit exprimé versé en YOLIM ne peut être retiré par l'agriculteur pour effectuer d'autres achats à part le paiement d'intrants ou la location de tracteurs.

Comment participer au programme ?

Pour participer au programme YOLIM, l'agriculteur doit :

- Produire des cultures à haute valeur ajoutée (ex : soja, coton, anacarde...) et vivrières (ex : riz, maïs, mil, sorgho...)
- Être enregistré au programme par un agrégateur agréé et validé par le Ministère de l'Agriculture, de la Production Animalière et Halieutique (MAPAH) et le Ministère des Finances et de l'Économie
- Avoir une carte d'électeur valide
- Avoir numéro de téléphone mobile accessible

L'agrégateur est l'entreprise agricole qui achète habituellement la production de l'agriculteur. Il est garant du prêt de ce dernier et à ce titre, rembourse le crédit YOLIM pour le compte de l'agriculteur au moment des récoltes. Pour être éligible au programme, l'agrégateur doit se faire identifier auprès du Ministère de l'Agriculture et fournir une convention bancaire approuvée par le Ministère des Finances.

Quelles sont les ambitions du programme ?

Lancé le 28 juillet 2020, le programme a déjà enregistré 57 483 agriculteurs inscrits soit l'équivalent d'un montant de prêts de 5.5 milliards de F CFA (8.4 millions d'Euros) immédiatement disponibles. Dix-sept (17) agrégateurs agréés sont validés et 209 magasins sont partenaires du programme sur toute l'étendue du territoire. En outre, 122 tracteurs répartis sur l'ensemble du territoire sont déjà équipés de GPS et 69 agents de terrain sont formés pour le suivi et l'accompagnement des agriculteurs à leur utilisation.

L'objectif du programme est de toucher 256 000 ménages agricoles à la fin de l'année 2020.